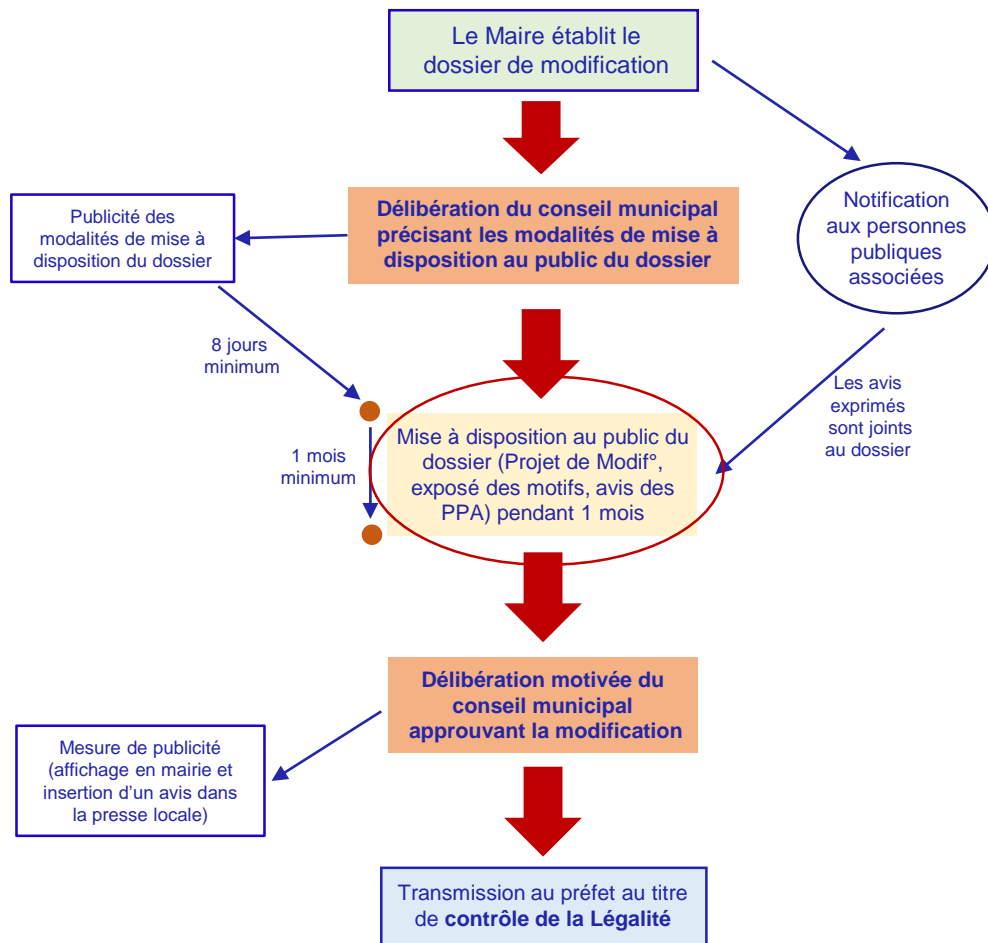


## La procédure de modification simplifiée du PLU



### L'étape de « mise à disposition du public »

La procédure de « **mise à disposition du public** » consiste à présenter la modification simplifiée du PLU aux neversois, à en exposer les motifs et recueillir au travers d'un registre les observations du public.

